Archives parlementaires

Adresse de la société populaire de Simandre qui se félicite de la Constitution républicaine et annonce des offrandes patriotiques, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Simandre qui se félicite de la Constitution républicaine et annonce des offrandes patriotiques, lors de la séance du 20 pluviôse an II (8 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 458-459;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34984_t1_0458_0000_8

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Séance du 20 Pluviôse An II

(Samedi 8 Février 1794)

Présidence de DUBARRAN

1

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal du 17 pluviôse (1).

2

On fait lecture de la correspondance.

Les sociétés populaires d'Essoyes, département de l'Aube; de Simandre, de Cosne, département de la Nièvre; de Monflanquin, département de Lot-et-Garonne; de Neuvi-la-Loi, département d'Indre-et-Loire; de Pujols, de Chatillon, district d'Epernay; de Meilhan, de Royan, remercient la Convention de son courage et de sa fermeté. Elles annoncent que toute la République partage sa haine irréconciliable contre les tyrans; que tous les cris de paix, tant qu'ils ne seront pas vaincus, sont regardés par-tout comme un signe d'aristocratie ou de pusillanimité. Plusieurs parlent des fêtes célébrées en mémoire de la mort du tyran : toutes invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit sauvée.

Plusieurs font mention des dons patriotiques faits à la patrie; savoir :

La société de Royan, 135 chemises, 45 draps de lit, 38 serviettes, 23 bonnets de laine et de coton, 8 nappes, 8 paires de bas, un paquet de vieux linge et charpie 884 liv. 10 s. en assignats.

Celle de Meilhan un cavalier armé, monté et équipé, auquel elle a assigné une haute paie de 15 sols par jour, 387 chemises.

Celle de Pujols, 762 chemises et 10 paires de guêtres de toile.

Celle de Neuvi-la-Loi, 56 chemises, 6 paires de souliers, 280 liv. en assignats, 4 paires de boucles et 20 livres de charpie.

Celle de Monflanquin, 800 chemises, 1.667 paires de souliers, 105 paires de guêtres, 28 paires de bas, 11 cols, 8 mouchoirs et 1,815 liv. 9 sols.

Celle d'Essoyes, 209 liv. 12 sols et 4 chemises neuves.

Celle de Simandre, 544 livres en assignats, 23 liv. 15 sols, 37 chemises, 6 paires de bas, 2 cols et un gilet.

La Convention décrète la mention honorable des adresses et des dons patriotiques, avec l'insertion au bulletin (2).

(1) *P.V.*, XXXI, 96. Mention dans *Débats*, n° 507, p. 285; *J. Lois*, n° 499.

(2) *P.V.*, XXXI, 96. Mention dans *Mess. soir*, n° 540.

a

La commune républicaine d'Essoyes, composée de pauvres vignerons, dépose sur l'autel de la patrie par les mains du citoyen Brotel, la somme de 209 liv. 12 s. et 4 chemises neuves. Elle invite la Convention à rester à son poste (1).

b

MILLARD présente à la Convention l'hommage de la Société populaire de Simandre (2) : « Législateurs, Une fraction scélérate, entravoit dans un temps la marche que vous vouliez donner à la Révolution. Grâce au génie républicain, à la fermeté et au courage des amis du peuple, les traîtres ont payé de leur tête les crimes dont ils s'étoient rendus coupables; dès lors l'on a vu sortir du sein de la Montagne cette Constitution républicaine qui doit faire notre bonheur et donner l'éveil à tous les peuples qui gémissent sous la verge des tyrans; dès lors vous avez décrété les lois sagement révolutionnaires qui ont donné à la machine, un mouvement continu et uniforme. La terreur a été mise à l'ordre du jour, dès lors nulle entrave à la marche du gouvernement et tels sont les effets de la sagesse de vos mesures, que les satellites de François et de tous les tyrans coalisés ont été chassés du territoire que la trahison leur avoit livré, les Vendéens exterminés et les perfides lyonnais punis. Législateurs huit mois avaient été employés à faire le procès d'un individu et en débats inutiles, tandis que le marais siégeoit parmi vous. Dès qu'il a été desséché, trois mois ont suffi pour donner à la République ce que le peuple demandoit à grands cris : une Constitution démocratique et la chasse à tous les traîtres du dehors et du dedans.

Législateurs, achevez votre ouvrage, n'abandonnez le poste où la confiance du peuple vous a placés, que lorsque la République n'aura plus d'ennemis à combattre et que quand vous pourrez mettre en activité la Constitution, que vous nous avez donnée » (3).

Cette société a consacré sa nouvelle formation par une offrande à la Patrie de 544 l. en assignats, 23 l. 15 s. en numéraire, 237 chemises, 6 paires de bas, 2 cols et un gilet.

Toutes les campagnes du district de Chalon-sur-Saône qui ont toujours été animées du meilleur esprit concourent à l'envi aux actes du plus pur civisme et du plus généreux dévouement.

(1) *B^in*, 20 pluv. Voir ci-dessus, 19 pluv., n° 56 c.

(2) *M.U.*, XXXVI, 346.

(3) C 292, pl. 939, p. 21. Signée Michaud, Nivet, Lafay fils, Giry, Girardot, Gros, et 13 autres noms.

Persée creative commons BY: $ =

La commune de Touches a fait une collecte qui a produit 2.400 l. et 400 chemises, non compris son argenterie, cuivre et métal de cloche qu'elle a envoyés depuis longtemps au chef-lieu de district (1).

c

[*Cosne, 16 pluv. II*] (2)

« Représentants,

C'est au moment où l'activité révolutionnaire assure le triomphe constant des patriotes, où la justice nationale s'appesantit sur tous les traîtres où nos armées sont sur tous les points victorieuses et où les destinées de la République brillent enfin d'un nouveau lustre, que l'on entend quelques voix prôner les avantages de la paix. A coup sûr, Représentants, ce ne sont point des républicains ceux-là qui forment une semblable opinion. Ce langage ne peut convenir qu'aux aristocrates ou à des âmes pusillanimes, aux modérés, aux mauvais riches et aux conspirateurs parce qu'ils espèrent ajourner la contre-révolution. Mais lorsque l'horreur du despotisme et le génie de la liberté ont mis les armes dans les mains d'hommes courageux, ils ne doivent les déposer qu'en dictant la paix. Nous apercevons tous les pièces de nos ennemis et les tyrans coalisés connoissent toute leur foiblesse et l'inutilité de leurs efforts contre un peuple qui veut être libre. Ils voient sûrement et redoutent la massue révolutionnaire qui doit bientôt foudroyer toutes les majestés à couronner. Point de paix, de trève, ni d'amnistie avec les despotes qu'ils n'aient rendu les armes et que le peuple français ne leur ait lui-même dicté les articles de cette paix. Tel est, Représentants, notre vœu irréfragable, tel doit être celui de tous les montagnards qui veulent sincèrement le bonheur du peuple, et de ceux dont la devise invariable est la Liberté ou la mort.

Vive la République, Vive la Montagne ».

CARTELLIER, *président;* Ph. CAMUS, la Montagne, *v.-présid.;* DOUVET, *secrét.;* BUREAU, *secrétaire.*

d

[*Montflanquin, 4 pluv. II*] (3)

« Représentants du peuple,

La Société populaire de Monflanquin, chef-lieu de district, département de Lot-et-Garonne, vient de déposer dans le magasin du district, 800 chemises, 1.667 paires de souliers, 105 paires de guêtres, 28 paires de bas, 11 cols, 8 mouchoirs.

Elle a versé dans la caisse du receveur du district la somme de 1.825 l. 9 s. pour les frais de la guerre, et autres objets en or et en argent.

L'émulation civique est un puissant aiguillon, les défenseurs de la patrie sont chers à nos cœurs. Ils sont tous nos frères ou nos enfants, et nous aussi nous suivons le cours rapide de la Révolution. Malheur à celui qui regarde en arrière... il ne pourra plus suivre et il périra.

Législateurs, restez sur la Montagne, vous l'avez trouvée en friche, vous avez comblé le marais des rochers que la force de la raison a fait rouler. Il n'y a plus d'exhalaison. Tout va prospérer sur la Montagne.

Vos bras robustes ouvriront les veines et les canaux de la bienfaisance; le grain de la terre et la salubrité de l'air rendront fécondes et vigoureuses les nouvelles plantes. Restez sur la Montagne, chassez au loin les reptiles, le *fanatisme* et la superstition qui voudroient corroder la nouvelle plantation. L'instruction publique les exterminera.

Abeilles industrieuses, faites une guerre ouverte aux frelons paresseux, aux guêpes impuissantes qui veulent s'approprier le fruit de votre travail. Vous les connoissez et nous aussi.

Restez à votre poste et comptez sur notre reconnoissance ».

M.A. LAGAVENE-LATOUR, *présid.;* MURAT, *secrét.;* CAPDEVILLE, *secrét.;* MARQUIS, *secrét.*

[*Récépissés du distr., 30 niv. II*]

« Nous administrateurs du directoire du district de Montflanquin, déclarons avoir reçu de la Société patriotique de cette ville, 10 caisses, renfermant 800 chemises, 167 paires de souliers et 105 paires de guêtres ».

MURAT, JALABERT *(titre illisible),* GERVAIS.

[*5 pluv. II*]

« Je soussigné receveur du district de Monflanquin, au département du Lot-et-Garonne, reconnois avoir reçu du citoyen Bassos, trésorier de la Société populaire de Montflanquin la somme de 1.825 livres 9 sous, 3 pièces espagnoles pesant 3 gros, un crochet de montre en or pesant une once 5 gros 54 grains, laquelle somme et susdits objets ont été donnés dans ladite Société pour subvenir aux frais de la guerre, et que nous promettons de faire parvenir au Caissier de la Trésorerie nationale à Paris ».

CASSAGNÈS aîné.

e

[*Neuvy-la-Loi, 8 pluv. II*] (1)

« Citoyens représentants,

Telle est la puissance du génie de la Liberté qu'il embrase les âmes partout où il peut pénétrer.

Au milieu des champs, loin de l'instruction, une poignée de campagnards, vrais sans-culottes, depuis longtemps formée en Société populaire, les yeux sans cesse attachés sur la Montagne sacrée, et inspirée par elle, opposoit un front redoutable à la malveillance, au modérantisme perfide, à l'aristocratie et les combattoit avec succès.

Nous attendions le moment de terrasser le fanatisme et sur ses autels renversés, nous avons élevé un temple à la Raison, où naguère dominait la plus superstitieuse ignorance.

Vous avez par votre décret du 19 brumaire invité les bons citoyens à faire des offrandes à

(1) C 291, pl. 923, p. 2, 3. Reproduit dans *M.U.*, XXXVI, 346; *B^in*, 20 pluv.

(2) C 292, pl. 939, p. 15; *B^in*, 20 pluv.; *M.U.*, XXXVI, 346.

(3) C 291, pl. 923, p. 11, 12, 13. *B^in*, 20 pluv.

(1) C 291, pl. 923, p. 9, 10. *B^in*, 20 pluv.; *J. Matin*, p. 1128.